

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bordeaux, le 01/02/2021

LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE : LA DYNAMIQUE SE POURSUIT DANS LA RÉGION

Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la Gironde et Anne BISAGNI-FAURE, rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités, ont présidé ce lundi 1^{er} février 2021 le comité de pilotage des cordées de la réussite, en présence des rectrices des académies de Limoges et Poitiers et du conseil régional.

Les cordées de la réussite sont l'un des piliers de la politique éducative interministérielle en faveur de l'égalité des chances et de l'émancipation des jeunes. Grâce à un partenariat entre une « **tête de cordée** » (établissement d'enseignement supérieur, lycée comportant une classe préparatoire aux grandes écoles ou une section de technicien supérieur), et des **établissements « encordés »** (collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle), de nouvelles perspectives d'orientation sont offertes aux élèves, quelle que soit leur origine sociale ou territoriale.

Ce comité de pilotage a permis de faire un point d'étape du déploiement de ce dispositif dans la région en 2020 (typologies d'établissements, nombre d'élèves encordés, cartographie des cordées...), mais aussi de faire un bilan de l'accompagnement financier et des perspectives pour l'année 2021 :

- **En 2020, la région académique compte 52 cordées de la réussite, soit 32 de plus qu'en 2019.** La moitié des cordées (24) sont portées par des lycées comportant une section de technicien supérieur (STS), 9 par des lycées accueillant une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) et 15 par des établissements d'enseignement supérieur. Au total, la région compte 48 « têtes de cordées », certains établissements pilotant plusieurs cordées.
- **359 établissements sont encordés en 2020 contre 256 en 2019 (+103).** Parmi ces établissements, 182 sont des collèges, dont 76% d'établissements en réseau d'éducation prioritaire (REP), 100% en REP + et 38% dans des collèges ruraux isolés. 169 sont des lycées, avec une représentation notable de lycées professionnels et des lycées agricoles.
- **La région compte plus de 14 000 élèves bénéficiaires** et double ainsi largement le nombre d'élèves bénéficiaires entre 2019 et 2020 (6 089 contre 14 441), correspondant à l'objectif fixé par le Gouvernement.

Le dispositif est donc dans une dynamique qui se poursuit malgré le contexte sanitaire difficile : la progression significative du nombre d'établissements participants et d'élèves touchés témoignent d'un engagement fort des établissements de la région, grâce notamment à un **effort financier remarquable de l'État de plus d'un million d'euros**, dont plus de 100 000€ dans le cadre des quartiers prioritaires de la ville.

Le travail va se poursuivre en 2021 dans la région académique, avec comme objectifs de permettre une meilleure couverture du territoire, en particulier les zones rurales, d'inclure dans le dispositif tous les établissements en REP et les cités éducatives, ou encore d'intégrer davantage de partenaires (associations, acteurs sociaux-économiques...).

Contact presse

Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine

Sophie Billa / Agathe Nougé

Tél : 05 56 90 60 60
Mél : pref-communication@gironde.gouv.fr

Académie de Bordeaux

**Valérie Courrech : 06 15 56 12 84
Pauline Gelis : 06 23 00 58 55**

Tél : 05 57 57 38 30 / 38 03
Mél : communication@ac-bordeaux.fr